

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

## du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont  
LE NUMÉRO : 0 f. 25 | pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au  
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

### INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

#### DU PAYS DE LIÈGE

#### XXV. — MONUMENT FUNÉRAIRE

d'Adrien de GHYSELS († 1720) et de Barbe LUCION († 1737)

(Église Sainte-Catherine à Liège).

LE monument que nous reproduisons ci-après se trouve érigé du côté de l'Épître, contre la paroi latérale, et proche du chœur de l'ancienne église paroissiale de Sainte-Catherine à Liège. Il perpétue le souvenir d'Adrien de Ghysels, mambour de l'église, qui mourut le 4 octobre 1720, et de son épouse, née Barbe Lucion, décédée le 30 novembre 1737. Ainsi que l'apprend l'inscription commémorative qui le décore, ce tombeau fut édifié par les soins du fils des conjoints. Il est dû au sculpteur liégeois Renier Panhay de Rendeux (1), élève d'Arnold du Honthoire.

La hauteur totale du monument est de 3<sup>m</sup>80 ; sa largeur de 2<sup>m</sup>00 et la plus forte épaisseur mesure 0<sup>m</sup>19.

(1) Sur cet artiste, voy. J. HELBIG, *La sculpture... au pay de Liège*, 2<sup>me</sup> édit., Bruges, 1890, pp. 186-187.

La partie architecturale du monument est en marbre noir, à l'exception d'une sorte de cénotaphe en marbre de Saint-Remy qui fait saillie sur le soubassement où se lit l'inscription suivante :

D. O. M.  
MEMORIÆ DOMINI ADRIANI DE GHISELS  
MUNIFICI QUONDAM HUIUS ECCLESIAE MAMBURNI, QUI OBIIT  
4. OCTOBRIS ANNO 1720  
NECNON  
DOMICELLÆ BARBARÆ LUCION  
QUÆ OBIIT 30 NOV ANNO 1737. CONJUGUM LEODIENSĪ.  
D. ARNOLDUS DE GHISELS  
AVITÆ PIETATIS. AC MUNIFICENTIÆ HÆRES,  
PIIS, AMANTISSIMISQUE PARENTIBUS BENE-  
MERITIS ; MAUSOLEUM HOC ERIGI CU-  
RAVIT, AC PERPETUUM PRO IPSORUM  
ANIMARUM REFRIGERIO  
ANNIVERSARIUM  
FUNDAVIT

Dans la partie supérieure du cénotaphe est encastrée une plaque en marbre blanc portant les mots :

IN DEO  
SPES NOSTRA

et sur la moulure qui se trouve immédiatement en dessous, on a taillé ce texte :

SI PERIIT PIETAS, CHARITAS, RELIGIO, VIRTUS  
SISTE VIATOR ET HÆC OSTIA TOLLE, VIGENT.

Aux deux extrémités du cénotaphe, sont assis deux petits anges en marbre blanc. Celui qui se trouve à la gauche du spectateur essuye ses larmes, tandis que celui qui est à droite (1) semble montrer l'effigie, en marbre blanc, des deux époux apparaissant à mi-corps dans un encadrement en plein-cintre, dont la partie inférieure est recouverte d'une draperie, et se détachant sur le linceul que le squelette de la mort étend derrière eux en un geste quelque peu théâtral.

Son attitude n'en contraste que davantage avec le calme et la sérénité de Ghysels et de son épouse. Lui, joint les

(1) L'avant-bras gauche de cet ange a été brisé.



Monument funéraire d'Adrien de Ghysels et de Barbe Lucion  
mains avec ferveur; elle tient de la main gauche son livre

droite ouverte, pour témoigner ainsi de l'ardeur de sa foi. La mort peut les frapper ; ils ne la craignent point.

Tous deux richement vêtus ont le visage assez replet et paraissent avoir dépassé la cinquantaine.

Le monument est couronné par un ensemble formé de deux écussons ovales portant les armoiries sculptées et peintes des deux époux, ayant un casque pour cimier.

Le blason de Ghysels porte « parti de sinople et de gueules ; chaque partition chargée d'une tête et col de bouc d'argent accornée et barbée d'or et colletée de gueules » ; celui de sa femme est : « d'argent à un renard contourné de gueules devant un arbre de sinople mouvant d'une terrasse du même et se désaltérant à une fontaine étagée d'or »(1).

Les inscriptions et certaines parties du tombeau sont actuellement dorées.

L'ensemble a beaucoup d'allure et constitue un des plus beaux monuments funéraires qu'ait conservés notre cité.

JOSEPH BRASSINNE.

---

### A propos du sceau d'Ailid de Jeneffe.

---

Dans la *Chronique archéologique du pays de Liège* de mai dernier, le savant conservateur des Archives de l'Etat à Mons, Mr Ed. Poncelet, a donné, avec quelques commentaires, le sceau d'Ailid de Jeneffe, avoueresse de Huy. En 1898, nous avons publié, dans les *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts* un travail intitulé « *L'avouerie de Huy et les Seigneurs de Beaufort.* » Nous sommes revenu sur cette question, en 1902, dans la même publication. Nous croyons avoir démontré que les seigneurs de Beaufort et les anciens avoués de Huy, de la famille de Barse, étaient parfaitement distincts et que les premiers, descendants des de Huy, n'étaient entrés en possession de l'avouerie qu'à la fin du XIII<sup>m</sup> siècle.

(1) Nous devons ces indications à l'obligeance de notre confrère M. Paul Lohest, qui veut bien nous dire aussi qu'en 1904, existait encore